

DRTO(2024)NN

Strasbourg, le 23 février 2024

## **17<sup>E</sup> REUNION DU DIALOGUE DU CONSEIL DE L'EUROPE AVEC LA SOCIETE CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE<sup>1</sup>**

### **Enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage. Mémoire, reconnaissance et enseignement de l'Holocauste des Roms**

**Strasbourg, 11-12 juin 2024  
Conseil de l'Europe, salle Agora G04**

#### **PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE**

#### **CONTEXTE**

Les rencontres régulières organisées dans le cadre du dialogue avec les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage visent à :

1. renforcer le dialogue régulier entre le Conseil de l'Europe et les communautés roms sur toutes les questions de politique présentant un intérêt pour l'intégration des Roms ;
2. stimuler le dialogue régulier entre États membres et organisations roms au niveau national ;
3. apporter des informations aux divers organes et entités du Conseil de l'Europe sur l'efficacité et la pertinence de leurs programmes opérationnels, mécanismes de suivi et initiatives politiques, dans le respect de leur indépendance et de leur mandat ;
4. renforcer les capacités des organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et développer l'expertise et la connaissance des normes et mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe ayant trait à l'intégration des Roms et des Gens du voyage.

La 17<sup>e</sup> réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage est axée sur l'histoire des Roms et des Gens du voyage et sur la mémoire, la reconnaissance et l'enseignement de l'Holocauste des Roms.

---

<sup>1</sup> Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

L'éducation formelle et non formelle ne rend toujours pas suffisamment compte de la présence des Roms et des Gens du voyage en Europe, de leurs contributions au patrimoine culturel européen et de leur histoire, qui restent très peu connues du grand public.

Le Conseil de l'Europe a élaboré des recommandations et instruments clés dans le domaine de l'enseignement de l'histoire, qui énoncent des principes méthodologiques clairs sur les objectifs de l'enseignement de l'histoire dans une Europe démocratique et pluraliste. Le Comité des Ministres a par la suite réaffirmé les principes et lignes directrices figurant dans le présent document dans sa Recommandation de 2011 aux États membres relative au dialogue interculturel et à l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire (CM/Rec(2011)6).

Dans la Déclaration de Strasbourg sur les Roms, les États membres du Conseil de l'Europe ont convenu de prendre des mesures pour améliorer la connaissance de la culture, de l'histoire et des langues des Roms et la compréhension de celles-ci. L'article 12 de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157) dispose que « les Parties prendront, si nécessaire, des mesures dans le domaine de l'éducation et de la recherche pour promouvoir la connaissance de la culture, de l'histoire, de la langue et de la religion de leurs minorités nationales » et « offriront notamment des possibilités de formation pour les enseignants et d'accès aux manuels scolaires ». Le Comité des Ministres a toutefois reconnu à plusieurs reprises que la présence historique de longue date en Europe des Roms et des Gens du voyage n'était toujours pas suffisamment reconnue dans les sociétés et systèmes éducatifs européens et que leur contribution au patrimoine culturel européen commun était sous-estimée dans l'enseignement formel et non formel, le discours public et la connaissance collective. Enfin, le Conseil de l'Europe a complété en 2020 les recommandations précédentes par une recommandation plus spécifique sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques (CM/Rec(2020)2).

En 2022, le Comité des Ministres a adopté une recommandation relative à la mémoire de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'humanité, qui fait référence aux Roms.

Les organes de suivi du Conseil de l'Europe ont maintes fois appelé à un enseignement adéquat de l'histoire et de la culture roms dans les établissements scolaires, y compris de l'Holocauste des Roms, soulignant que cela pouvait grandement contribuer à la lutte contre les stéréotypes<sup>2</sup>.

Un élément essentiel du processus éducatif tient à la connaissance de l'histoire commune que les Roms et les Gens du voyage partagent avec tous les autres en Europe, qui tient compte de leur contribution à la société mais aussi des persécutions de longue date qu'ils ont subies dans l'histoire, en particulier des crimes horribles commis contre les Roms pendant la Seconde Guerre mondiale. Les recherches montrent que la plupart des matériels pédagogiques existants négligent cet aspect.

L'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage, ainsi que l'enseignement, la mémoire et la reconnaissance de l'Holocauste des Roms sont des aspects auxquels les États membres devraient accorder la priorité. Les enfants et les jeunes des communautés des Roms et des Gens du voyage ont à la fois le besoin et le droit de connaître leur histoire, afin de

---

<sup>2</sup> Voir, entre autres, le [rapport de l'ECRI sur la Finlande](#), cinquième cycle de monitoring, 18 juin 2019, § 82 ; le [rapport de l'ECRI sur le Portugal](#), quatrième cycle de monitoring, 9 juillet 2013, § 99 ; le [rapport de l'ECRI sur la Croatie](#), quatrième cycle de monitoring, 20 juin 2012, § 80 ; le [rapport de l'ECRI sur l'Espagne](#), quatrième cycle de monitoring, 7 décembre 2010, § 72, et Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, [cinquième avis sur l'Autriche](#), 8 juin 2023, § 138, [cinquième avis sur la Roumanie](#), 3 avril 2023, §§ 20, 88, [cinquième avis sur l'Espagne](#), 27 mai 2020, § 13.

pouvoir se développer sans être victime de discrimination et en ayant confiance en leur identité<sup>3</sup>. Il est tout aussi important que la population générale prenne conscience de l'histoire des communautés qu'elle côtoie. Plus les jeunes générations comprendront le passé, moins il y aura de risques d'affrontements futurs entre différents groupes. Il est primordial de connaître l'histoire pour donner les moyens d'agir à un groupe qui, historiquement, a été victime de violations des droits humains et pour créer les conditions lui permettant de revendiquer des droits sur un pied d'égalité.

La réforme des programmes scolaires et la production de matériels pédagogiques de qualité constituent des méthodes efficaces pour lutter contre les préjugés traditionnels à l'égard des minorités, telles que les Roms et les Gens du voyage. Investir dans ces initiatives, c'est investir dans la construction de sociétés multiculturelles équilibrées, qui ne perçoivent pas les Roms et les Gens du voyage simplement comme des groupes vulnérables mais comme des citoyen·nes jouissant de droits égaux, qui ont contribué au développement de la société et qui continuent à le faire.

La mémoire et la reconnaissance de l'Holocauste des Roms ne devraient souffrir aucune contestation. C'est le minimum que doivent aux victimes de cette atrocité humaine les générations actuelles et futures, les gouvernements et la population générale.

La réunion vise à déterminer où en est l'Europe en termes de reconnaissance et de mémoire de l'Holocauste des Roms, à débattre des possibilités de relier les initiatives de commémoration à des appels à l'action politique, et à recenser les outils et pratiques pouvant être utilisés par les États membres pour faire mieux connaître l'histoire des Roms et des Gens du voyage et l'Holocauste des Roms. Elle marquera également le lancement du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe intitulé « Égalité et non-discrimination des Roms : mémoire et enseignement de l'Holocauste des Roms (RomaMemory) ».

## OBJECTIFS DE LA 17<sup>E</sup> RÉUNION DU DIALOGUE

La 17<sup>e</sup> réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage offrira l'occasion de mener un vaste échange de fond sur l'histoire des Roms et des Gens du voyage et sur la mémoire, la reconnaissance et l'enseignement de l'Holocauste des Roms.

Les participant·es :

- **feront le point** sur la reconnaissance et la mémoire de l'Holocauste des Roms dans les États membres du Conseil de l'Europe (par exemple, Journées de commémoration de l'Holocauste, sites commémoratifs, recueil et diffusion de témoignages de survivant·es, actions visant à prévenir et à combattre la distorsion et la négation de l'Holocauste) ;
- **présenteront** et **échangeront** des exemples de bonnes pratiques liées à l'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage ;
- **se pencheront** sur la montée de l'antitsiganisme, ses racines historiques et le rôle de l'enseignement de l'histoire pour lutter contre ce phénomène ;
- **débattront** des normes et instruments du Conseil de l'Europe relatifs à l'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage que les organisations de la société civile peuvent promouvoir dans leurs États membres ;

<sup>3</sup> Conseil de l'Europe, *Droit et devoir de mémoire. Manuel d'éducation des jeunes au génocide des Roms*, deuxième édition, 2017.

- **débatront** du programme et des outils de renforcement des capacités destinés à soutenir la mise en œuvre au niveau national de la Recommandation CM/Rec(2020)2 sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques ;
- **définiront une stratégie** sur la visibilité et la reconnaissance de l'Holocauste des Roms, qui devrait s'articuler autour du 80<sup>e</sup> anniversaire, le 2 août 2024 ;
- **débatront** du programme conjoint à venir de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Égalité et non-discrimination des Roms : mémoire et enseignement de l'Holocauste des Roms (RomaMemory) », ainsi que des synergies possibles avec les initiatives encouragées par ce programme.

## PARTICIPATION

- Vingt-cinq participant·es de la société civile seront choisis par le biais d'un appel ouvert diffusé sur le site internet public de la Division des Roms et des Gens du voyage du Conseil de l'Europe. Il s'agira de représentant·es d'organisations de Roms et de Gens du voyage, y compris d'organisations de jeunes et de femmes, et d'expert·es d'organisations internationales, nationales et locales de la société civile. La priorité sera donnée aux représentant·es qui possèdent une expertise spécifique dans le domaine de l'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage et de la mémoire de l'Holocauste et qui ont participé aux processus de réforme des programmes d'histoire, à la production de matériels pédagogiques sur l'histoire des Roms et des Gens du voyage et sur la mémoire de l'Holocauste, à des formations et autres événements, ou qui contribuent à la formation des enseignant·es ou à la recherche dans les domaines susmentionnés.
- Les participant·es doivent avoir les compétences requises pour travailler en anglais, en français ou en romani, qui sont les langues de travail de la réunion.

## DATES ET LIEU

La réunion aura lieu le 11 juin 2024 (9h00-16h30) et le 12 juin 2024 (9h30-15h15) à Strasbourg (France).

Les frais de déplacement et de séjour ainsi que, le cas échéant, les frais de visa liés à la participation à cette 17<sup>e</sup> réunion du Dialogue seront remboursés conformément au règlement du Conseil de l'Europe en la matière.

Documents de travail et d'information :

- ordre du jour de la 17<sup>e</sup> réunion du Dialogue
- note conceptuelle de la 17<sup>e</sup> réunion du Dialogue

## AUTRES INSTRUMENTS ET OUTILS DU CONSEIL DE L'EUROPE

- [Recommandation CM/Rec\(2011\)6 du Comité des Ministres aux États membres relative au dialogue interculturel et à l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire](#)

- [Déclaration de Strasbourg sur les Roms \(CM\(2010\)133\) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres](#)
- [Recommandation Rec\(2001\)15 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI<sup>e</sup> siècle](#)
- [Résolution 2153 \(2017\) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe « Promouvoir l'inclusion des Roms et des Gens du voyage »](#)
- [Recommandation CM/Rec\(2009\)4 du Comité des Ministres aux États membres sur l'éducation des Roms et des Gens du voyage en Europe](#)
- [Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#)
- [Commission européenne contre le racisme et l'intolérance \(ECRI\) - Fiche thématique sur les Roms et les Gens du voyage](#)
- [Fiches d'information du Conseil de l'Europe sur l'histoire des Roms](#)
- [Rapports thématiques du CAHROM sur la langue, l'histoire et la culture](#)
- [Droit et devoir de mémoire - Manuel d'éducation des jeunes au génocide des Roms](#)
- [La représentation des Roms dans les grandes collections muséographiques européennes, Volume 1 : Le Louvre \(2020\)](#)
- [La représentation des Roms dans les grandes collections muséographiques européennes, Volume 2 : Le Prado \(2020\)](#)
- [The Representation of Roma in European Curricula and Textbooks](#)